

4. Land Exchange Agreement - Bank Street Renewal Project - City of Ottawa and National Capital Commission

Échange de terrainse – Projet de réfection de la rue Bank – ville d’Ottawa et National Capital Commission

Committee Recommendation(s)

That Council approve a land exchange agreement (the “Agreement”) between the City of Ottawa and the National Capital Commission as follows:

- 1. Declare a portion of the property legally described as part of PIN 04145 0237, containing an area of approximately 1,370.2 square metres, more particularly described and shown as Parcel 1 on Schedule C-1 and a portion of the property municipally known as 2213 Riverside Drive, being part of PIN 04145-0233, containing an area of approximately 491.1 square metres, more particularly described and shown as Parcel 1 on Schedule C-2 attached (City Lands) as surplus to the City’s requirements.**
- 2. Waive articles 2.3 and 5.1 of the Disposal of Real Property Policy and approve a direct transfer of the lands described in Recommendation 1 to the National Capital Commission.**
- 3. Approve the acquisition of a fee simple interest in Lands owned by National Capital Commission shown as 12 parcels on Schedule D (NCC Lands), subject to final survey, having a market value of \$2,300,640.20 less the amount of \$11,439.96 paid under the Temporary License of Occupation for these parcels resulting in the total amount of compensation payable of \$2,289,200.24 plus applicable tax and subject to final survey.**
- 4. Approve the acquisition of easements shown as four parcels on Schedule D to the City, subject to final survey and easements that may be required, having a market value of \$486,192.00 less the amount of \$145,857.60 paid under the Temporary License of**

Occupation for these parcels resulting in the total amount of compensation payable of \$340,334.40 plus applicable tax and subject to final survey.

5. Approve the disposal of the fee simple interest in the City lands described in Recommendation 1 for a total consideration of \$3,365,230.40 plus applicable tax, and subject to final survey.
6. Authorize staff to undertake the process to close the public highway located on the Existing Ramp Lands (in the Agreement) and bring forward a Road Closure By-law as soon as reasonably practicable following the completion of construction and opening of the new road described on the NCC Fee Simple Lands.
7. Delegate authority to the Director, Housing Solutions, Real Estate and Investments, on behalf of the City, to enter into, conclude, execute, amend, supplement, implement, and take all steps required to close the transactions contemplated by the Agreement and Temporary License of Occupation, the Post-Closing License of Occupation and all other ancillary agreements contemplated therein with the NCC, as described in this report.
8. That this report be brought to the Council meeting of April 8, 2026, to ensure that Council approve the report prior to the National Capital Commission Board meeting, which will occur before the next Ottawa City Council meeting scheduled for April 22, 2026.

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve une entente d'échange de terrains (l'« entente ») entre la Ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale, comme suit :

1. Déclarer excédentaire, par rapport aux besoins de la Ville, une partie de la propriété décrite légalement comme constituant une partie du NIP 04145-0237, comprenant une superficie d'environ 1 370,2 mètres carrés, plus précisément définie et illustrée comme étant la parcelle 1 dans l'annexe C-1 et une partie de la propriété située au 2213,

promenade Riverside, faisant partie du NIP 04145 0233 et comprenant une superficie d'environ 491,1 mètres carrés, plus particulièrement décrite et illustrée comme étant la parcelle 1 dans l'annexe C-2 ci-jointe (collectivement, les « terrains de la Ville »).

2. Renoncer aux articles 2.3 et 5.1 de la Politique sur l'aliénation des biens immobiliers et approuver le transfert direct des terrains décrits à la recommandation 1 à la Commission de la capitale nationale.
3. Approuver l'acquisition en fief simple des terrains appartenant à la Commission de la capitale nationale, couvrant 12 parcelles illustrées dans l'annexe D (collectivement, les « terrains en fief simple de la CCN »), sous réserve d'un levé définitif, dont la valeur marchande est de 2 300 640,20 \$, déduction faite du montant de 11 439,96 \$ versé en vertu du permis d'occupation temporaire pour ces parcelles, soit un montant total de compensation à verser de 2 289 200,24 \$, majoré des taxes applicables et sous réserve d'un levé définitif.
4. Approuver l'acquisition par la Ville des servitudes représentées par quatre parcelles dans l'annexe D, sous réserve d'un levé définitif et des servitudes qui pourraient être requises, dont la valeur marchande est de 486 192,00 \$, déduction faite du montant de 145 857,60 \$ versé en vertu du permis d'occupation temporaire pour ces parcelles, soit un montant total de compensation à verser de 340 334,40 \$, majoré des taxes applicables et sous réserve d'un levé définitif.
5. Approuver la cession en fief simple des terrains décrits à la recommandation 1, pour un montant total de 3 365 230,40 \$, taxes applicables en sus, sous réserve d'un levé définitif.
6. Autoriser le personnel à entreprendre le processus de fermeture de la voie publique située sur les terrains de la bretelle existante (visés dans l'entente) et à présenter un règlement de fermeture de route dès que raisonnablement possible après l'achèvement des travaux de construction et l'ouverture de la nouvelle route décrite sur les terrains en fief simple de la CCN.

7. **Déléguer à la directrice, Services des solutions de logement, de l'immobilier et des investissements, au nom de la Ville, le pouvoir de conclure, de signer, de modifier, de compléter, de mettre en œuvre et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien les transactions prévues par l'entente et le permis d'occupation temporaire, le permis d'occupation après la clôture ainsi que toutes les autres ententes connexes prévues dans ces documents avec la CCN, comme il est décrit dans le présent rapport.**
8. **Que le présent rapport soit présenté au cours de la réunion du Conseil municipal prévue le 8 avril 2026, afin que le Conseil l'approuve avant la réunion de la Commission de la capitale nationale (CCN), qui aura lieu avant la réunion du Conseil municipal prévue le 22 avril 2026.**

Documentation/Documentation

1. Director's Report, Housing Solutions, Real Estate & Investment Services, Strategic Initiatives Department, submitted 25 March 2026 (ACS2026-SI-HSI-0007).

Rapport de la directrice, Services des solutions de logement et des investissements, Direction générale des initiatives stratégiques, soumis le 25 mars 2026 (ACS2026-SI-HSI-0007).